

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 233-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.1029

Déposée le: 28.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)



Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 388/2017 du 26 avril 2017
Direction: Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification: -

Comment la fondation Santé bernoise est-elle financée?

La fondation Santé bernoise est une organisation cantonale qui œuvre en faveur de la promotion de la santé. L'actuelle structure de la fondation est née en 1998 des organisations qui l'ont précédée. Santé bernoise est subventionnée par les pouvoirs publics et les caisses-maladie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment Santé bernoise est-elle financée exactement ?
2. Par quel mécanisme et pour quel montant les assurés et assurées contribuent-ils à son financement ?
3. Quelle évolution les recettes de la fondation, et donc son budget, ont-elles suivi depuis 1998 ?
4. A combien s'élevaient les recettes en 2000, 2005, 2010 et 2015 ?

5. Santé bernoise est largement active dans des domaines où d'autres organisations à caractère public ou semi-public le sont également (p. ex. Contact, Aidshilfe, Croix-Bleue et bien d'autres encore). Les activités de Santé bernoise et celles d'autres organisations ne se recoupent-elles pas ?
6. D'autres organisations déjà en place ne pourraient-elles pas reprendre intégralement ou en partie les tâches de Santé bernoise ? Si oui, lesquelles ?
7. La fondation Santé bernoise pourrait-elle participer aux efforts d'économies annoncés par le Conseil-exécutif en réduisant son offre ?
8. De quel pourcentage les primes d'assurance maladie du canton de Berne baisseraient-elles si Santé bernoise ne devait plus être subventionnée ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

La fondation Santé bernoise est financée à 98 pour cent par des subventions cantonales de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP). Cette dernière lui verse chaque année environ sept millions de francs pour le conseil et la thérapie ambulatoires et environ quatre millions de francs pour la promotion de la santé et la prévention. Ces subventions cantonales sont portées à la compensation des charges de l'aide sociale et, partant, prises en charge à parts égales par le canton et par l'ensemble des communes.

Deux pour cent des ressources de Santé bernoise sont issues d'autres revenus (dont ceux provenant de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, LAMal ; cf. question 2). Au cours des dernières années, les prestations à des tiers ont généré des revenus d'environ 200 000 francs par an. La fondation a également reçu des dons à hauteur d'environ 15 000 francs par an.

Question 2

Les prestations financées par Santé bernoise dans le cadre de la LAMal (via TARMED) sont inférieures à 1,5 pour cent de l'ensemble du volume de prestations. Les assurés et assurées ne contribuent donc que dans une infime mesure à la marche de la fondation par leurs primes LAMal.

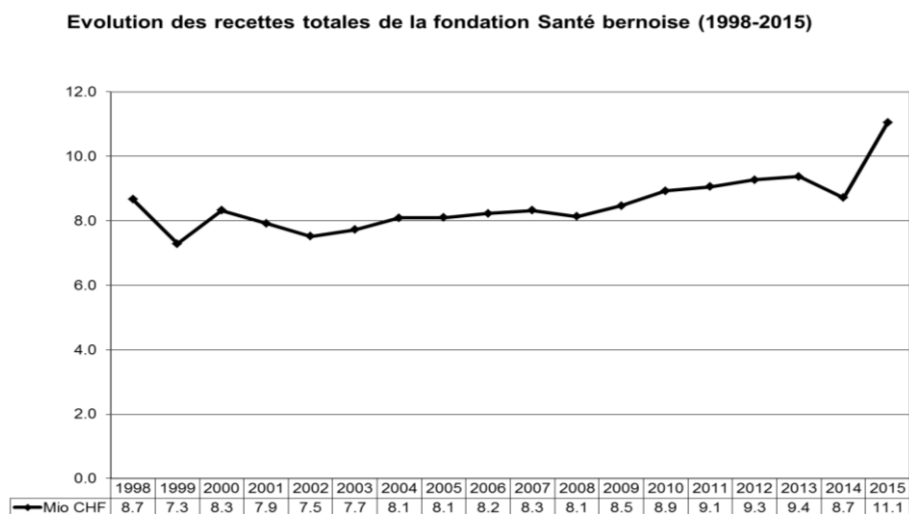
De plus, aucune offre de Santé bernoise n'est financée par le supplément de prime LAMal pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. En 2016, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a décidé d'augmenter en deux temps cette contribution annuelle par personne assurée, sur demande de Promotion Santé Suisse (PSS) : d'un montant de 2,40 francs en 2016, le supplément est passé à 3,60 francs en 2017, puis atteindra 4,80 francs en 2018. La première hausse vise avant tout à renforcer la lutte contre les maladies psychiques. La seconde est destinée aux mesures de promotion de la santé des personnes âgées et aux projets de prévention du secteur sanitaire.

La SAP reçoit de Promotion Santé Suisse des ressources issues de cette part des primes, qui permettent de financer des mesures et du personnel (direction opérationnelle) pour la réalisation du programme d'action cantonal (PAC) « Berne en santé ». L'augmentation des contributions permettra également de mettre en œuvre le PAC combiné prévu pour 2018-2021 (alimentation et

activité physique / santé psychique). Actuellement, aucune offre de Santé bernoise ne pourrait bénéficier d'un financement dans ce cadre.

Question 3

Suite à l'examen des offres et des structures (EOS 2014), le conseil ambulatoire a été restructuré et la partie des prestations fournies par CONTACT (Fondation Aide Addiction, Berne) a été transférée à Santé bernoise. Les moyens financiers de cette dernière ont ainsi augmenté de 2,4 millions de francs entre 2014 et 2015. Cette restructuration, associée à d'autres mesures, a permis d'économiser deux millions de francs sur l'ensemble des prestations de conseil ambulatoire. Le graphique suivant montre l'évolution des recettes et du budget de Santé bernoise de 1998 à 2015 :



Question 4

Les recettes de Santé bernoise pour les années 2000, 2005, 2010 et 2015 sont indiquées dans le graphique ci-dessus.

Question 5

Il est vrai que Santé bernoise est active dans des domaines où les organisations citées par le questionnaire fournissent également des prestations (ou en fournissaient jusqu'en 2014). Les offres sont cependant complémentaires et ne se recoupent pas. Santé bernoise couvre l'ensemble de la gamme de prestations allant de la promotion de la santé à l'aide aux personnes dépendantes (conseil et thérapie), en passant par la prévention. Ses activités sont ainsi conformes à la stratégie nationale Addictions ainsi qu'à la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT) grâce à la coordination entre prévention et traitement.

La fondation CONTACT constitue quant à elle un centre de compétences pour la réduction des risques. Comme Santé bernoise, CONTACT est également active au niveau cantonal et dispose d'un vaste réseau régional. L'Aide suisse contre le sida, pour sa part, est une organisation nationale avec une mission clairement définie d'information et de conseil dans les domaines du VIH et de la sexualité. La Croix-Bleue est également active dans toute la Suisse et même à l'international.

Santé bernoise et la Croix-Bleue proposent des offres complémentaires qui laissent un choix à la clientèle. Elles contribuent ainsi à une saine concurrence et favorisent l'innovation dans leur domaine d'intervention. Le groupe cible de la Croix-Bleue est celui des personnes confrontées à un problème d'alcoolisme. Les programmes de Santé bernoise couvrent toutes les substances légales et illégales, ainsi que les autres comportements addictifs.

Question 6

Il est théoriquement possible que d'autres organisations reprennent en partie les tâches de Santé bernoise. Cependant, aucune ne dispose actuellement des sites régionaux décentralisés nécessaires pour exploiter les synergies potentielles et aucune ne pourrait reprendre intégralement ou en partie ces tâches aux mêmes conditions et dans un délai acceptable. Il faudrait s'attendre à des coûts plus élevés.

De plus, en cas de transfert des tâches à une autre organisation, une grande partie des compétences et de l'expérience acquise seraient perdues, et la palette actuelle de prestations régionales et faciles d'accès disparaîtrait, autant d'éléments qu'il faudrait dans un premier temps remettre sur pied. Conformément à la stratégie cantonale d'aide aux personnes dépendantes, il convient de se concentrer sur un à deux partenariats stratégiques par domaine d'intervention. Santé bernoise est le principal et plus grand partenaire du canton de Berne dans les domaines du conseil et de la thérapie d'une part, de la promotion de la santé et de la prévention d'autre part. Les synergies résultant de ces deux champs d'activité ne pourraient aujourd'hui être garanties par aucune autre institution. Cette collaboration établie depuis de nombreuses années a fait ses preuves. La fondation est active dans l'ensemble du canton et dispose d'un réseau qui s'étend sur tout le territoire.

Santé bernoise est également bien ancrée et intégrée au niveau national (p. ex. étude catamnestique du Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung ISGF en collaboration avec les services de consultation en matière d'addictions d'Argovie et de Zurich, et Safezone).

Question 7

Cette proposition sera examinée dans le cadre des travaux préparatoires au programme d'allègement.

Question 8

Comme cela a déjà été mentionné dans la réponse à la question 2, Santé bernoise ne fournit que très peu de prestations financées dans le cadre de la LAMal, puisque celles-ci sont inférieures à 1,5 pour cent du volume global des prestations. En cas de suppression du subventionnement à Santé bernoise, les répercussions sur le montant des primes d'assurance-maladie seraient donc extrêmement faibles voire à peine mesurables. Il n'y aurait pas non plus d'incidences sur le supplément annuel de prime LAMal par assuré.

Destinataire

- Grand Conseil